

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Session régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 8 décembre 2004 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de son Honneur le maire Pierre Poudrier, les conseillers Jacques Bouchard, Serge St-Georges, André Issa, Norman St-Amour et Sylvie Roy. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

À l'ouverture de la session, le conseiller Steven Hayes est absent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 novembre 2004
5. Adoption des comptes à payer
 - 5.1 Fonds d'administration
 - 5.2 Fonds de règlement
 - 5.3 Fonds de roulement
 - 5.4 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 5.5 Transferts budgétaires
 - 5.6 Appropriation d'une partie du surplus libre
6. Dépôt du rapport budgétaire de décembre 2004
7. Demande d'aide financière du Courrier du père Noël
8. Avis de motion pour amender le Règlement sur le zonage numéro 91-351 concernant l'agrandissement d'un usage dérogatoire (Jean-Pierre Garceau)
9. Règlement pour fermer une partie de la rue Saint-François
- 9A. Cession d'une partie du lot 27-1-3, rang 2, canton Lussier à Succession Irène Maillé
10. Règlement modifiant le Règlement sur le zonage concernant la zone C02-11 pour retirer l'usage habitation de la grille des usages et normes (04-686) – 3^e projet
11. Permis de lotissement
12. Facturations diverses à annuler
13. Avis de motion pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout (secteur village)
14. Avis de motion pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout aux condos des Cimes
15. Avis de motion pour modifier le règlement de tarification des matières résiduelles
16. Offre de service – foresterie publique (Protecfor)
17. Rapports du comité consultatif d'urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure – Villégiature Gueymard, La Réserve
 - 17.2 Demande de dérogation mineure – André St-Jacques, 126, chemin du Lac-Beauchamp
 - 17.3 Demande de dérogation mineure – F. Fradet, 202, chemin Fradet
 - 17.4 Demande de dérogation mineure – 9139-2209 Québec inc., 79 à 89, chemin de la Marguerite
 - 17.5 Demande de dérogation mineure – L.-A. Leclerc, chemin Aubertin
 - 17.6 Demande de dérogation mineure – S. Grenier, 19, chemin Arsenault

- 17.7 Demande de P.I.I.A. pour le noyau villageois – Esthétique Danièle Lambert, 335, rue Principale
- 17.8 Demande de P.I.I.A. pour le noyau villageois – Banque Nationale, 400, rue Principale
- 17.9 Demande de P.I.I.A. pour le noyau villageois – L. Lacombe, 311, rue Principale
- 17.10 Demande d’amendement au Règlement sur le zonage numéro 91-351 – 33, chemin du Lac-Provost Nord
- 18. Demande d’amendement au Règlement sur le zonage (marina au mont Jasper)
- 19. Assurances générales 2005
- 20. Offre d’achat d’une partie du lot 28-8, rang 2, canton Lussier (rue Saint-Michel)
- 21. Modification à la résolution numéro 04-10-521 (sentier Inter-Centre)
- 22. Approbation du budget 2005 de l’Office municipal d’habitation
- 23. Adoption de la liste des comptes incompressibles 2005
- 24. Embauche de personnel (préposé sur appel au bureau d’information touristique)
- 25. Ensablement dans le lac Blanc
- 26. Demande d’exemption foncière de la Maison des jeunes
- 27. Avis de motion pour adoption d’un règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l’exercice financier 2005
- 28. Résolution pour le défilé du Courrier du père Noël
- 29. Demande de Scierie Jean Riopel inc.
- 30. Demande de Perspectives Eduscho Ltd
- 31. Abandon de la subvention Infrastructures-Québec-Municipalités
- 32. Correspondance
- 33. Divers
 - 33.1 Demande du ministère des Ressources naturelles pour complément de terrain (Stéphane Simoneau)
 - 33.2 Demande de la Maison des jeunes de Saint-Donat
- 34. Ajournement de la session au 13 décembre 2004 à 19 h 30 (présentation du budget 2005 et dépôt du programme triennal en immobilisation pour les années 2005, 2006 et 2007)

1. Ouverture de la session

Son Honneur le maire Pierre Poudrier procède à l’ouverture de la session.

2. Période de questions

Lors de la période de questions, aucune question n’a été posée.

3. Adoption de l’ordre du jour

04-12-574

PROPOSÉ par M. André Issa et unanimement résolu que l’ordre du jour soit et est accepté.

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 novembre 2004

04-12-575

PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Roy et unanimement résolu que le procès-verbal de la session régulière du 10 novembre 2004 soit et est approuvé et autorisation est donnée de le signer.

5. Adoption des comptes à payer

5.1 Fonds d'administration

04-12-576 PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20042314 à 20042321, inclusivement et 20042323 à 20042529, inclusivement, au montant total de 349 496,85 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Jean Robidoux

5.2 Fonds de règlement

04-12-577

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que les comptes présentés :

- 1) chèques numéros 2004134 à 2004139 inclusivement, datés du 8 décembre 2004, au montant total de 22 554,79 \$, au fonds de règlement 00-556 (piste cyclable Saint-Donat/Val-David);
- 2) chèque numéro 2004133, daté du 8 décembre 2004, au montant de 9 201,60 \$ au fonds de règlement 03-625 (installation sanitaire aux condos des Cimes);
- 3) chèque de 44 199,50 \$, au fonds de règlement 04-671 (réfection des rues Principale, Saint-François, Simard et Desrochers), représentant 5% pour la garantie des travaux à Jobert inc., tel qu'approuvé dans un décompte progressif signé par M. Jean-Pierre Drouin et M. Bruno Crispin de Dessau Soprin;

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Jean Robidoux

5.3 Fonds de roulement

04-12-578

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que le compte présenté : chèque numéro 2004026, daté du 8 décembre 2004, au montant de 4 597,26 \$ au fonds de roulement soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer. Le terme de cet emprunt est de un an.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense ci-haut est projetée par la Municipalité de Saint-Donat.

Jean Robidoux

5.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

04-12-579

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. À ce moment, ce fonds s'élève à la somme de 75 556,38 \$.

5.5 Transferts budgétaires

04-12-580

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que les transferts intra-budgétaires suivants au fonds d'administration portant les numéros 291 à 378 inclusivement pour un montant total de 84 312,84 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	du G-L	au G-L
291	3 566,73	02-130-03-412	02-120-00-412
292	257,95	01-211-10-000	02-451-21-446
293	479,63	01-211-10-000	02-190-01-527
294	173,46	01-211-10-000	02-130-00-493
295	2 827,32	01-211-10-000	02-130-00-341
296	428,28	02-702-32-144	02-190-00-144
297	2,44	02-220-02-252	02-220-02-242
298	2 514,32	02-701-40-141	02-290-00-141
299	51,38	02-701-40-212	02-290-00-212
300	6,40	02-701-40-222	02-290-00-222
301	31,49	02-701-40-242	02-290-00-242
302	46,72	02-701-40-284	02-290-00-284
303	498,34	02-330-00-141	02-320-00-141
304	5 956,44	02-330-00-145	02-320-00-145
305	312,13	02-330-00-146	02-320-00-146
306	147,92	02-330-00-141	02-320-00-148
307	876,49	02-330-00-212	02-320-00-212
308	872,89	02-330-00-242	02-320-00-242
309	5,06	02-330-01-142	02-320-01-142
310	235,57	02-330-01-242	02-320-01-242
311	156,72	02-330-01-284	02-320-01-284
312	24,90	02-190-01-142	02-320-02-242
313	1 644,44	02-330-00-142	02-413-00-142
314	742,00	02-610-00-141	02-610-00-145
315	99,27	02-622-00-252	02-622-00-242
316	210,52	02-290-00-142	02-701-30-142
317	5,08	02-290-00-142	02-701-40-142
318	335,60	02-701-40-144	02-701-50-144
319	182,60	02-701-56-145	02-701-50-145
320	53,13	02-701-41-141	02-701-51-141

321	51,59	02-701-41-212	02-701-51-212
322	52,23	02-701-41-242	02-701-51-242
323	49,13	02-701-41-284	02-701-51-284
324	4 860,16	02-190-01-141	02-701-56-141
325	225,41	02-190-01-222	02-701-56-222
326	224,23	02-190-01-242	02-701-56-242
327	31,18	02-190-01-284	02-701-56-284
328	1 364,40	02-701-40-141	02-702-32-141
329	309,73	02-701-56-142	02-702-32-142
330	32,01	02-701-60-284	02-702-32-284
331	139,22	02-702-30-349	02-702-33-141
332	6,48	02-702-33-222	02-702-33-232
333	16,93	02-702-33-222	02-702-33-242
334	228,67	02-701-60-141	02-702-92-141
335	431,83	02-701-60-142	02-702-92-142
336	240,47	02-701-60-141	02-702-92-142
337	36,22	02-701-60-222	02-702-92-222
338	22,95	02-701-60-232	02-702-92-232
339	38,80	02-701-60-242	02-702-92-242
340	9,80	02-701-60-284	02-702-92-284
341	4 214,14	02-921-17-840	02-921-16-840
342	12 000,00	03-500-00-019	03-500-00-018
343	2 525,86	02-921-17-840	03-500-00-018
344	49,14	02-921-05-840	03-500-00-018
345	250,00	02-610-01-453	02-610-00-631
346	400,00	02-610-00-699	02-610-00-331
347	100,00	02-190-00-660	02-702-30-660
348	183,77	02-701-56-525	02-701-55-525
349	1 000,00	02-701-50-725	02-701-52-522
350	200,00	02-701-40-522	02-701-40-331
351	822,01	02-701-30-511	02-701-30-526
352	200,00	02-629-01-525	02-629-01-631
353	1 600,00	02-220-03-525	02-220-00-699
354	51,84	02-220-03-525	02-220-04-525
355	83,60	02-320-00-410	02-320-00-320
356	301,02	02-320-00-410	02-320-00-331
357	1 902,12	02-330-00-631	02-320-00-631
358	1 027,65	02-320-00-521	02-320-00-649
359	277,01	02-320-00-521	02-320-01-631
360	87,49	02-320-00-410	02-320-04-521
361	2 627,65	02-320-00-521	02-320-05-521
362	938,23	02-330-12-525	02-320-12-525
363	5,50	02-320-00-410	02-330-00-310
364	7 000,00	02-415-00-410	02-330-00-622
365	4 879,00	02-413-00-454	02-330-00-622
366	6 315,73	02-413-00-522	02-330-00-622
367	831,92	02-320-13-525	02-330-03-525
368	229,73	02-320-13-525	02-330-24-526
369	46,80	02-320-00-410	02-330-25-526
370	72,13	02-320-00-410	02-340-00-410
371	364,00	02-415-00-454	02-413-00-642

372	991,64	02-320-00-650	02-413-00-642
373	591,42	02-320-00-650	02-415-00-522
374	42,13	02-320-00-650	02-415-02-410
375	114,98	02-413-00-650	02-453-00-522
376	25,00	02-413-00-444	02-413-02-444
377	800,00	02-413-00-444	02-413-03-444
378	44,67	02-622-00-454	02-622-00-970
TOTAL	84 312,84		

5.6 Appropriation d'une partie du surplus libre

04-12-581

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20042399, 20042400 et 20042451 au montant total de 23 764,42 \$, au surplus libre accumulé, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Jean Robidoux

6. Dépôt du rapport budgétaire de décembre 2004

04-12-582

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat, daté du 30 novembre 2004.

7. Demande d'aide financière du Courrier du père Noël

Ce point de l'ordre du jour est retiré.

8. Avis de motion pour amender le Règlement sur le zonage numéro 91-351 concernant l'agrandissement d'un usage dérogatoire (Jean-Pierre Garceau)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Roy à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil, un règlement sera présenté pour amender le Règlement sur le zonage numéro 91-351 concernant l'agrandissement d'un usage dérogatoire.

9. Règlement pour fermer une partie de la rue Saint-François

04-12-583

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-689

Règlement de fermeture d'une portion de la rue Saint-François

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 797 du Code municipal, il est prévu que la fermeture et l'abolition d'un chemin doivent se faire par règlement ;

CONSIDÉRANT que la résidence portant le numéro 321, rue Brisson empiète sur une partie du lot 27-1-3, rang 2, canton Lussier étant une partie de la rue Saint-François et qu'afin de régulariser la situation, le conseil de la Municipalité accepte de céder à Succession Irène Maillé une partie de ce lot d'une superficie d'environ 45,6 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la fermeture et de l'abolition de cette portion de la rue Saint-François a été donné à la session du 10 novembre 2004 par la conseillère Sylvie Roy ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Sylvie Roy et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 04-689 ayant pour titre « Règlement de fermeture d'une portion de la rue Saint-François » soit et est adopté et qu'il soit par ce règlement ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-Donat décrète la fermeture et l'abolition d'une portion de la rue Saint-François, étant une partie du lot numéro vingt-sept tiret un tiret trois, dans le deuxième rang (P. 27-1-3, rg II), au cadastre officiel du canton de Lussier, circonscription foncière de Montcalm, ayant une superficie d'environ quarante-cinq virgule six mètres carrés (45,6 m²), et bornée comme suit : vers l'est et le sud-est, par une partie du lot 27-1, appartenant à Succession Irène Maillé ; vers le sud-ouest et le nord-ouest, par une autre partie du lot 27-1-3 étant la rue Saint-François ; et vers le nord-ouest, par le lot 27-1-4, étant la rue Brisson ; tous des mêmes rang et canton.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 8 décembre 2004.

Jean Robidoux,
secrétaire-trésorier
et directeur général

Pierre Poudrier,
maire

Il est à noter que ledit projet règlement était disponible au public pour consultation pendant toute la durée de la session et qu'il a été lu intégralement en assemblée par le secrétaire-trésorier et directeur général.

9A. Cession d'une partie du lot 27-1-3, rang 2, canton Lussier à Succession Irène Maillé

04-12-584 CONSIDÉRANT que la résidence portant le numéro 321, rue Brisson, appartenant à Succession Irène Maillé empiète sur une partie du lot 27-1-3, rang 2, canton Lussier étant une partie de la rue Saint-François ;

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser la situation, le conseil de la Municipalité accepte de céder à Succession Irène Maillé une partie de ce lot d'une superficie d'environ 45,6 mètres carrés ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Sylvie Roy et unanimement résolu :

1. de vendre pour la somme de un dollar (1 \$) à Succession Irène Maillé, une partie du lot numéro vingt-sept tiret un tiret trois, dans le deuxième rang (P. 27-1-3, rg II), au cadastre officiel du canton de Lussier, circonscription foncière de Montcalm, ayant une superficie d'environ quarante-cinq virgule six mètres carrés (45,6 m²), et bornée comme suit : vers l'est et le sud-est, par une partie du lot 27-1, appartenant à Succession Irène Maillé ; vers le sud-ouest et le nord-ouest, par une autre partie du lot 27-1-3 étant la rue Saint-François ; et vers le nord-ouest, par le lot 27-1-4, étant la rue Brisson ; tous des mêmes rang et canton ;
2. que les frais d'arpentage, comprenant les frais de modifications cadastrales pour fusionner cette dite partie cédée au résidu de la propriété de la requérante en un seul et même nouveau lot, et de notaire soient à la charge de Succession Irène Maillé ;
3. que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat et autres documents référant à cette transaction.

10. Règlement modifiant le Règlement sur le zonage concernant la zone C02-11 pour retirer l'usage habitation de la grille des usages et normes (04-686) – 3^e projet

04-12-585

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-686

Règlement amendant le Règlement sur le zonage numéro 91-351 pour modifier la grille des usages et normes pour la zone C02-11 (3^e projet)

ATTENDU que le conseil municipal veut favoriser l'implantation de commerces dans la zone C02-11 ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session du 8 septembre 2004 par M. Serge St-Georges;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que le règlement suivant portant le numéro 04-686 soit et est adopté :

ARTICLE I

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante comme s'il y était ré cité au long.

ARTICLE II

La grille des usages et normes pour la zone C02-11 est modifiée en retirant les colonnes 339-1, 339-2 et 339-3.

Par cette modification, l'usage habitation (H1, H2, et H3) n'est plus autorisé dans la zone C02-11.

La nouvelle grille des usages et normes est jointe au présent règlement pour en constituer l'annexe I.

ARTICLE III

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 8 décembre 2004.

Jean Robidoux,
secrétaire-trésorier
et directeur général

Pierre Poudrier,
maire

Il est à noter que ledit projet règlement était disponible au public pour consultation pendant toute la durée de la session et qu'aux termes de l'avis de motion donné le 8 septembre 2004, le secrétaire-trésorier et directeur général a été exempté de lecture du présent règlement par le conseil municipal.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT
GRILLE DES USAGES ET NORMES
ANNEXE B

AFFECTATION PRINCIPALE: C
NUMÉRO DE ZONE: 02-11

USAGE AUTORISÉ		334	335	336	337	338	339	11014			
2	HABITATION										
3	unifamiliale	h1									
4	multiflex	h2									
5	multifamiliale	h3									
6	maison mobile	h4									
8	COMMERCE										
9	détail et service de voisinage	c1	*								
10	détail et service léger	c2		*							
11	détail et service lourd	c3									
12	de récréation	c4			*						
13	service pétrolier	c5									
14	mixte	c6				*					
16	INDUSTRIE										
17	légère	i1									
18	exploitation des ressources naturelles	i2									
20	COMMUNAUTAIRE										
21	parc et récréation extensive	p1					*	*			
22	institutionnelle et administrative	p2						*			
23	service public	p3									
25	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU OU PERMIS										
26	usage spécifiquement exclu			(3)							
28	usage spécifiquement permis		(2)								
31	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
32	isolée		*	*	*	*	*	*			
33	jumelée		*	*	*	*	*	*			
34	contiguë		*	*	*	*	*	*			
36	HAUTEUR EN ÉTAGE DU BÂTIMENT										
37	hauteur en étage	min.	1	1	1	2	1	1			
38	hauteur en étage	max.	2	2	2	2	2	2			
40	NOMBRE DE LOGEMENT PAR BÂTIMENT OU TERRAIN										
41	logement par bâtiment	min.				1					
42	logement par bâtiment	max.				6					
44	logement par terrain	min.									
45	logement par terrain	max.									

NORME PRESCRITE

47	TERRAIN										
48	superficie (m ²)	min.	300	300	300	300		300			
49	profondeur (m)	min.	27	27	27	27		27			
50	largeur (m)	min.	9	9	9	9		9			
52	MARGE										
53	avant (m)	min.	2	2	2	2	2	2			
54	latérale (m)	min.	0	0	0	0	0	0			
55	latérales totales (m)	min.	0	0	0	0	0	0			
56	arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6			
58	BÂTIMENTS										
59	superficie d'implantation (m ²)	min.	45	45	45	45		45			
60	largeur (m)	min.	6	6	6	6		6			
60.1	profondeur (m)	min.	6	6	6	6		6			
61	hauteur (m)	min.	3	3	3	3		3			
63	RAPPORT										
64	plancher/terrain	max.	2	2	2	2	2	2			

DISPOSITION SPÉCIALE

66		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)				
67		10.26	10.26	10.26	10.26	10.26	10.26				
68		7.2.3	7.2.3	7.2.3	7.2.3	7.2.3	7.2.3				
69		8.2.7	8.2.7	8.2.7	8.2.7	8.2.7	8.2.7				
70											
71											

NOTES

- (1) Lot desservi
(2) 4.2.2.1 c)
(3) 4.2.4.1 c) vii à xxii, d) et e)

11. Permis de lotissement (André St-Jacques et Location Rayben inc.)

04-12-586 CONSIDÉRANT que l'article 3.4.3.5 du Règlement de lotissement numéro 91-352 de la Municipalité prévoit que toute demande de permis de lotissement doit faire l'objet d'un examen par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit décider, suite à l'examen de chaque demande de permis de lotissement, s'il va exiger des requérants une superficie de terrain égale à 7 % du terrain compris dans le plan qui fait l'objet de la demande ou le paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan qui fait l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT que les demandes suivantes sont soumises à l'examen du Conseil :

- lots 15-7, 15-8, 16-18 à 16-20, rang 2, canton Lussier (André St-Jacques);
- lots 18-1-45 et 18-2-17, rang 3, canton Lussier (Location Rayben inc.);

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu que le conseil municipal indique que pour ces demandes de permis de lotissement, il opte pour exiger des requérants le paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour les terrains compris dans les plans qui ont fait l'objet de ces demandes.

12. Facturation diverse à annuler

04-12-587

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que les comptes à recevoir, totalisant une somme de 19 714,30 \$, détaillés dans une liste préparée par la chef comptable Lucie Potvin en date de décembre 2004 soient et sont par les présentes annulés :

NO DOSSIER	NOM	DATE	MONTANT
6192	Pineault Lauréat	1993-06-17	320,10
132	Deroy Roger	1993-07-07	90,00
6194	Han François	1993-07-12	44,51
105	Excavation Michel Vaillancourt	1993-08-09	90,00
389	Villeneuve Marcel	1993-08-09	60,00
6204	Les Croisières du lac Archambault	1993-09-13	50,00
4042	Immeubles Transept Inc.	1993-11-26	489,00
			<u>1 143,61</u>
7316	Cloutier Lafond Diane	1994-06-02	25,59
2511	Ass. Protection Env. Lac Archambault	1994-06-03	44,51
425	Derence Construction	1994-06-20	3 120,00
6259	Forget Jean	1994-06-27	225,34
6936	Laforest Carole	1994-09-19	22,79
6937	Lefebvre Suzanne	1994-09-19	22,79
6940	Cuerrier Lucie	1994-09-19	45,58
6945	Levac Alexandre	1994-09-19	62,68
6951	Potvin Michael	1994-10-31	45,58
6286	Chambre de Commerce	1994-11-07	8,59
			<u>3 623,45</u>
6313	Réseau Scènes	1995-03-10	569,77
6320	Giguère Serge	1995-04-21	7,50
429	Archambault Marie-France & Al	1995-05-11	60,00

431 Hôtel La Cuillere à pot	1995-05-22	75,00
434 Pagé Edouard	1995-06-06	35,00
453 Coutu René	1995-06-19	50,00
6333 Michaud Jacques	1995-06-30	10,00
462 Latour Lise	1995-07-03	20,66
6959 Dénomée Michael & Morissette E.	1995-07-21	10,26
6958 Ethier Odrée & Morissette Eric	1995-07-21	25,07
6957 Côté Jonathan & Morissette Eric	1995-07-21	12,54
6956 Vézina Robert Alexandre & Morissette	1995-07-21	10,26
488 Desrosiers Michel	1995-08-14	35,00
385 St-Amour Henri & Beauséjour Benoit	1995-09-04	0,41
6319 Riopel Diane & Gérald	1995-09-08	51,50
1084 Fontaine Marcel	1995-09-18	50,00
1083 Boisclair Marc	1995-09-18	100,00
6960 Méthot Stéphanie	1995-09-24	35,00
1096 Caron Roger	1995-11-13	50,00
1106 166863 Canada inc.	1995-11-17	50,00
1110 Lafleur Réjean	1995-11-17	50,00
6707 Théâtre Sans Abri	1995-11-24	647,26
6359 Bouvier Pierrette Lemieux	1995-11-24	35,00
6370 Immeubles P.Y. Paquin inc.	1995-12-07	1,95
6371 Major François & Kenny Angéline	1995-12-07	50,00
6372 Toubex Pierre Luc & Brassard Sophie	1995-12-07	35,00
		<u>2 077,18</u>

6385 9010 0702 Québec inc.	1996-01-05	50,00
4 Coderre Stéphane & Miron Vivianne	1996-04-11	-0,07
4 Coderre Stéphane & Miron Vivianne	1996-07-02	110,00
9999 Rémi Lafleur inc.	1996-04-15	35,00
6248 Perspectives Eduscho Ltée	1996-04-29	2,99
6968 Nadon Pierre	1996-04-29	8,93
501 Hayes Steven & Jacques	1996-04-29	35,00
3036 Juteau Stéphane & Pascale	1996-04-29	36,08
6969 Bureau d'Expertise des Assureurs	1996-04-29	11,40
501 Hayes Steven & Jacques	1996-04-29	35,00
6967 Hayes Steven	1996-04-29	85,47
4065 Roy Stéphane, arpenteur-géomètre	1996-04-29	0,01
6962 Hoja John	1996-04-29	0,22
6001 Sani Laurentides	1996-05-02	1,96
6002 Ass. Propriétaires Vallée du Pembina	1996-05-02	2,33
2524 Rosenzweig David	1996-05-02	0,84
1 Tissenbaum Vivian	1996-05-16	50,33
514 Tissenbaum Vivian	1996-11-15	0,36
7715 Centre d'Accueil des 4 Vents	1996-05-16	34,19
7715 Centre d'Accueil des 4 Vents	1996-05-16	34,19
6972 Centre d'Accueil des 4 Vents	1996-08-09	84,00
103 Centre d'Accueil des 4 Vents	1996-11-22	0,32
500 Bourgeois Rollande	1996-06-14	0,23
507 Salvas Yvan	1996-06-14	35,00
3026 Picard Eric	1996-06-14	109,40
7301 Auberge la Perdrière	1996-06-17	88,88
6346 Auberge la Perdrière	1996-06-17	38,12
400 Auberge la Perdrière	1996-10-18	16,00
506 Auberge la Perdrière	1996-11-15	60,00
400 Auberge la Perdrière	1996-11-22	48,00
506 Auberge la Perdrière	1996-12-09	20,00
400 Auberge la Perdrière	1996-12-30	32,00
8 Wiener Michael	1996-07-02	35,00
26 Entreprises Trans-Nord	1996-07-02	3,90
503 Desautels Gilles	1996-07-10	35,00
7114 Club Orign'Arc Jocelyn Simard	1996-07-10	189,06
902 Charlebois Serge & Ritchie Hélène	1996-07-10	35,00
6191 Piromont Construction	1996-07-16	-0,37
6191 Piromont Construction	1996-09-13	2,84
6191 Piromont Construction	1996-10-17	2,84
6191 Piromont Construction	1996-11-22	2,84

7104 Centre jeunesse de Lanaudière	1996-07-17	-1,19
6229 Simard Denis	1996-08-05	0,46
6190 Télécon	1996-08-05	1,31
100 Emard Réal	1996-08-05	16,00
6330 Seers Charles H.	1996-08-05	1 417,81
6722 Ecole Sacré-Cœur	1996-08-05	0,43
556 Longpré Madeleine	1996-08-05	35,00
552 Robert Daniel	1996-08-05	50,00
105 Excavation Michel Vaillancourt	1996-08-05	300,00
551 Simard Pierre & Kornacki Joseph	1996-08-05	50,00
6728 Maison des jeunes	1996-08-09	120,00
6974 Petit Tassy	1996-08-09	42,00
6975 Croteau Marie-Josée	1996-08-09	20,00
6973 Leclerc Caroline	1996-08-09	9,00
1512 Nadon Claudette	1996-08-09	0,44
6499 Forces Armées Canadiennes	1996-08-12	518,95
601 Deguire François Bourdeau	1996-09-09	1,42
200 Levine Reisa	1996-09-09	0,23
22 Paysanord	1996-09-12	5,01
6138 Paysanord	1996-10-17	0,02
6348 Entreprises François Gaudet	1996-09-13	2,84
6348 Entreprises François Gaudet	1996-10-17	0,53
426 Centre de Matériaux Saint-Donat	1996-09-12	0,09
7113 Galerie Prescott	1996-09-13	1,01
6340 Construction J.P.G.	1996-09-13	0,03
6321 Rouleau Jovin	1996-09-13	0,45
6128 Association du lac Sylvère	1996-09-13	0,98
6200 Excavation Alain Charbonneau	1996-09-13	17,84
6127 Issa Christian	1996-09-13	20,00
2501 ARLO	1996-09-13	0,25
6043 Les Couvres planchers Laforest inc.	1996-10-17	0,59
6005 Les Couvres planchers Laforest inc.	1996-12-11	0,43
509 Construction Georges Desrochers	1996-10-17	0,05
6362 Entreprises Trans-Nord	1996-10-17	2,04
6314 Organisation 100 KM	1996-10-17	111,10
2530 Club de ski de fond	1996-10-18	25,63
13 Excavations Ritchie inc.	1996-10-18	0,50
516 2333 9807 Québec inc.	1996-11-15	0,04
513 Marcoux Jacques / Laquerre Jocelyne	1996-11-15	0,13
6046 Centre de pompes Saint-Donat inc.	1996-11-22	0,01
6977 Lemieux Charles André	1996-11-25	24,00
6979 Lambert Annie	1996-11-25	40,00
6980 Poudrier Chantal	1996-11-25	33,00
604 Enterac Property Corporation	1996-12-02	50,00
111 Meubles Campagnard	1996-12-09	24,00
20 Entretien les Belles Saisons	1996-12-11	0,51
2533 Hôtel la Réserve	1996-12-11	91,16
6003 Entreprises Electriques inc.	1996-12-11	6,68
6331 Ameublement Barbeau & Garceau	1996-12-12	-2,74
504 Laflamme Marcel	1996-12-13	0,32
6070 Asphalte Desjardins inc.	1996-12-30	0,48
508 Les Fermes Agricoles Laurentides	1996-12-30	50,00
505 Société Camp Kiwa inc.	1996-12-30	60,00
318 Centre de ski Mont-Garceau	1996-12-30	0,06
385 St-Amour Henri & Beauséjour Benoit	1996-12-30	32,00
		<hr/>
		4 553,19
		<hr/>
515 Dussault François / Richard Hélène	1997-01-06	0,16
6346 Auberge la Perdrière	1997-01-06	12,71
7324 Auberge la Perdrière	1997-01-06	26,21
400 Auberge la Perdrière	1997-01-20	44,00
400 Auberge la Perdrière	1997-06-26	16,00
7332 Auberge la Perdrière	1997-11-20	0,49
520 Godin Danielle	1997-01-16	0,34
6206 Plomberie S.R.L. Stéphane Riopel	1997-02-10	0,70
6102 Plomberie S.R.L. Stéphane Riopel	1997-11-17	616,01

6007 Hotel la Réserve Patrick Melanson	1997-03-04	300,48
6101 Berthiaume Pierre & Lanctot Chantal	1997-03-25	107,35
560 Jalbert Henri	1997-04-21	60,00
6020 Services Sanitaires M.A.J.inc.	1997-06-12	50,00
522 Termini Maria Concetta Greco	1997-06-26	50,00
7 Construction Claude Hayes	1997-06-26	0,19
34 Manoir des Laurentides	1997-06-26	0,15
34 Manoir des Laurentides	1997-07-18	0,11
12 Excavation Lambert inc.	1997-06-26	16,00
527 Lafrenière François	1997-06-30	50,00
15 Construction J.P.G. inc.	1997-06-26	1,53
6008 Construction J.P.G. inc.	1997-07-07	1 153,44
7300 Lapierre Michel	1997-07-03	0,08
6061 Ecole Sacré-Cœur	1997-07-03	10,00
6009 Télécon	1997-07-03	1,10
7513 Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	1997-07-17	2 080,00
550 Bédard François	1997-07-17	50,00
554 Plamondon Guy	1997-07-17	35,00
2535 Groupe Cadence Aline Beaumier	1997-07-18	22,79
2536 Simard Nicole	1997-08-06	-0,01
519 Centre de pompes St-Donat	1997-08-14	0,35
510 Gingras Gaétan	1997-08-14	60,00
3 Aviation Caron	1997-08-21	0,14
27 Villeneuve et Villeneuve enr	1997-08-21	0,19
9 Construction Georges Desrochers	1997-08-21	1,34
511 Coopmans Elizabeth D.	1997-08-25	35,00
502 Birks Anne Galt	1997-08-25	60,00
521 Gingras Gaétan	1997-10-06	50,00
538 Dazé Claudette	1997-10-06	35,00
535 Venne Françoise	1997-10-06	60,00
528 Charlebois Fernand & Denis	1997-10-06	110,00
558 Villeneuve Jacques	1997-10-29	0,12
562 Forget Hélène & Gobeille François	1997-10-29	35,00
561 Gauthier Micheline	1997-10-29	60,00
553 Pineault Lauréat	1997-10-29	35,00
600 Raymond Marthe	1997-11-14	0,65
602 2333 9807 Québec inc.	1997-11-14	3,29
6100 Leblanc Kévin & Charbonneau Lyne	1997-11-17	110,97
555 Beauséjour Guy	1997-11-17	-0,01
2502 Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	1997-11-17	759,71
3047 Groupe de hockey du samedi	1997-12-05	649,04
524 9043 7054 Québec inc. 251, Fusey	1997-12-05	60,00
517 Régimbald Alain	1997-12-05	50,00
6013 Forget Francine	1997-12-08	14,84
3026 Picard Eric	1997-12-21	48,00
529 Fortin Gilles	1997-12-22	80,00
530 Flaig Joachin / Belik H.	1997-12-22	0,59
6150 François Gaudet Comité ress.	1997-12-29	20,51
4075 Douville Sylvie & Labrecque Robin	1997-12-29	448,38
		<u>7 492,94</u>
6015 Val Diro inc.	1998-01-19	2,32
2542 Enter-Net	1998-01-19	0,05
524 9043 7054 Québec inc.	1998-01-19	1,29
6004 Excavations Bernard Lambert	1998-01-19	0,51
6248 Perspectives Eduscho Ltée	1998-01-19	0,23
525 9051 7962 Québec inc. 2177, 125 S.	1998-01-19	7,85
2543 S.A.D.C.	1998-01-19	0,28
2543 S.A.D.C.	1998-10-30	-0,31
3048 Groupe hockey du mardi soir	1998-02-03	-1,01
2534 Ass propriétaires lac Ouareau	1998-06-12	0,24
2534 Ass propriétaires lac Ouareau	1998-06-12	1,40
7103 Pub chez Fuller	1998-06-12	1,80
6092 Epicerie Charbonneau	1998-06-12	1,30
1253 Bédard François	1998-06-12	35,00
12 Excavation Lambert inc.	1998-06-12	0,89

1254 Dupuis Pierre & Riopel Viviane	1998-06-12	0,22
1263 Mondello Maurice	1998-06-12	0,90
7122 Excavation F. Pigeon	1998-11-16	0,13
2538 Club de plein air	1998-06-12	0,21
2538 Club de plein air	1998-11-16	0,48
1113 Suzanne Charbonneau & M. Piché	1998-07-30	0,38
1115 M. René Désilets & Lise Poirier	1998-07-30	0,04
1134 M. Guy Hudon & Louise Melançon	1998-11-23	0,81
		<u>55,01</u>
2500 Club de moto-neige Saint-Donat	1999-01-22	0,40
2500 Club de moto-neige Saint-Donat	1999-11-01	0,56
7105 Association Prop. Ch. Du Canal	1999-03-11	246,43
6400 Pageau Claire Clough	1999-03-12	0,02
6914 Centre d'Accueil des 4 Vents	1999-05-01	0,23
6981 Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	1999-05-01	20,14
7130 Emard Réal	1999-05-01	6,43
1133 M. Jeff Begley & Claire Pagé	1999-06-08	-0,38
7131 Chambre de commerce St-Donat	1999-06-09	-14,75
7133 Kyres André	1999-07-02	1,31
7136 Denis Gaétan	1999-07-02	54,12
7134 Association Prop. Ch. Du Canal	1999-07-02	1,14
7134 Association Prop. Ch. Du Canal	1999-12-10	-1,10
7807 Marché A. & P. Therrien	1999-12-02	0,33
3008 Régie inter municipale de Rawdon	1999-12-07	-0,01
2565 Club Quad	1999-12-14	-0,01
2502 Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	1999-12-20	0,21
1521 A.B.C. Taxi	1999-12-29	-0,66
		<u>314,41</u>
7135 Vienneau Sports	2000-07-07	0,71
6611 Les Immeubles Re/Max	2000-07-19	0,48
6550 Ministère des ressources naturelles	2000-07-28	9,45
6289 Ecole Sacré Cœur	2000-08-24	3,78
6000 Audette Eugène	2000-12-01	0,08
1526 M. Claude Grenier	2000-12-16	1,28
6290 Ediscom	2000-12-22	4,45
2700 Liaison Enfance	2000-12-22	0,20
		<u>20,43</u>
3016 Camp Marie Clarac projet harm. Nature	2001-01-09	0,29
3201 Groupe de curling	2001-02-05	-0,01
2541 Comité Art Boréal	2001-02-24	0,40
2602 Cotnoir Jacques	2001-05-23	17,25
2521 Thibault Hugues	2001-05-23	0,10
2800 Club de généalogie	2001-06-29	17,25
7030 Centre Jeunesse Lanaud. Les Alizées	2001-07-30	0,01
9091 Rebuts de Métal René Ouellette Ltée	2001-09-28	5,07
1555 Monsieur Claude Grenier	2001-10-11	3,22
2509 Club de Bridge	2001-12-21	168,23
		<u>211,81</u>
3060 Pub Fuller Saint-Donat	2002-01-03	1,79
1520 Pub Fuller Saint-Donat	2002-04-22	1,12
3065 Blondin Richard	2002-01-03	0,15
2300 Machinerie Saint-Jovite	2002-02-15	3,88
7101 Brasserie le Montagnard	2002-05-20	-3,94
388 Légaré Réal	2002-06-17	0,71
0418 Asphalte Desjardins inc.	2002-08-19	0,29
003 Inter Association	2002-09-27	0,02
005 Madame Roxane Dupuis	2002-10-07	0,08
014 Compo Recycle	2002-11-08	0,52

6611 Century 21 Opt/Immo inc.	2002-12-06	0,06
9502 Boulangerie Saint-Donat	2002-12-13	0,85
		<u>5,53</u>
018 Monsieur Claude Grenier	2003-01-20	201,29
019 Ligue du jeudi soir	2003-01-23	0,99
020 Monsieur Eric Collin	2003-02-26	2,55
030 Restaurant chez Hayes	2003-08-04	8,61
6613 Les Immeubles Sutton	2003-08-08	-0,05
		<u>213,39</u>
052 Monsieur Réjean Poudrier	2004-02-20	3,16
053 Barbe & Robidoux a.-g.	2004-02-23	0,07
6609 Les Immeubles Re/Max	2004-03-12	-0,02
4028 Boulangerie Saint-Donat	2004-07-28	0,14
		<u>3,35</u>

Grand total

19 714,30

13. Avis de motion pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout (secteur village)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Norman St-Amour à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout (secteur village).

14. Avis de motion pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout aux condos des Cimes

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Norman St-Amour à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement de compensation aqueduc/égout aux condos des Cimes.

15. Avis de motion pour modifier le règlement de tarification des matières résiduelles

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Norman St-Amour à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil, un règlement sera présenté pour modifier le règlement de tarification des matières résiduelles.

16. Offre de service – foresterie publique (Protecfor)

L'étude de ce point à l'ordre du jour est reportée à une session ultérieure.

17. Rapports du comité consultatif d'urbanisme

17.1 Demande de dérogation mineure – Villégiature Gueymard, La Réserve

04-12-588

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-068, présentée par Villégiature Gueymard inc., pour ses propriétés étant constituées de parties des lots 10-1 et 11-1, rang 2, canton de Lussier, identifiées au rôle

d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous les matricules numéros 62060-5225-73-2040, 62060-5227-44-2864, 62060-5227-45-9861, 62060-5227-54-4405 et 62060-5126-88-3080 à l'effet de permettre la modification de deux enseignes directionnelles existantes, situées sur la route 125, ainsi que l'installation de quatre nouvelles enseignes directionnelles (Centre de massage, Hôtel Montcalm et Hameau du Lac Bouillon, ainsi que Hameau du Versant Nord), lesquelles ne sont pas situées sur le terrain où le service est rendu (référence : article 7.1.10 du Règlement sur le zonage numéro 91-351) ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-068, présentée par Villégiature Gueymard inc., pour ses propriétés étant constituées de parties des lots 10-1 et 11-1, rang 2, canton de Lussier, identifiées au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous les matricules numéros 62060-5225-73-2040, 62060-5227-44-2864, 62060-5227-45-9861, 62060-5227-54-4405 et 62060-5126-88-3080 à l'effet de permettre la modification de deux enseignes directionnelles existantes, situées sur la route 125, ainsi que l'installation de quatre nouvelles enseignes directionnelles (Centre de massage, Hôtel Montcalm et Hameau du Lac Bouillon, ainsi que Hameau du Versant Nord), lesquelles ne sont pas situées sur le terrain où le service est rendu (référence : article 7.1.10 du Règlement sur le zonage numéro 91-351), conditionnellement à l'obtention au préalable de l'autorisation écrite délivrée par le ministère des Transports du Québec quant à la modification des enseignes situées sur l'emprise de la route 125.

17.2 Demande de dérogation mineure – André St-Jacques, 126, chemin du Lac-Beauchamp

04-12-589

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-060 présentée par M. André St-Jacques, pour sa propriété située au 126, chemin du Lac-Beauchamp, étant constituée d'une partie du lot 15 et d'une partie du lot 16, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-5127-09-2467 à l'effet de subdiviser le terrain en trois lots, dont un lot aurait une superficie de 3 574,1 mètres carrés, plutôt que les 4 000 mètres requis au Règlement de lotissement numéro 91-352 ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Sylvie Roy et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-060 présentée par M. André St-Jacques, à l'effet de subdiviser le terrain en trois lots, dont un lot aurait une superficie de 3 574,1 mètres carrés, plutôt que les 4 000 mètres requis au Règlement de lotissement numéro 91-352; et conditionnellement à ce que les lots soient lotis tel que décrit sur le plan pour

accompagner une demande de dérogation mineure, préparé par M. Alain Clec'h, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2004 et portant le numéro 8206 de ses minutes. Il est également résolu que si deux des trois lots étaient regroupés en un seul, le lot ayant bénéficié de la dérogation mineure devrait alors se conformer au Règlement de lotissement numéro 91-352 quant à sa superficie, soit 4 000 mètres carrés.

17.3 Demande de dérogation mineure – F. Fradet, 202, chemin Fradet

04-12-590

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-070, présentée par M. Frédéric Fradet, pour sa propriété située au 202, chemin Fradet, étant constituée du lot 338, bloc K, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-5733-11-8018 à l'effet de permettre la construction d'une remise en cour avant, alors que la réglementation exige que les remises soient installées en cour latérale ou arrière ;

CONSIDÉRANT que la maison a été implantée dans la partie arrière du lot ;

CONSIDÉRANT que l'implantation proposée de la remise serait à plus de 20 mètres de l'emprise de la rue, alors que l'implantation minimum d'un bâtiment principal est de 7,5 mètres en marge avant ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-070 présentée par M. Frédéric Fradet, pour sa propriété située au 202, chemin Fradet, étant constituée du lot 338, bloc K, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-5733-11-8018 à l'effet de permettre la construction d'une remise en cour avant à une distance minimum de 20 mètres de l'emprise de rue, alors que le Règlement sur le zonage numéro 91-351 ne permet son implantation qu'en marge latérale et arrière.

17.4 Demande de dérogation mineure – 9139-2009 Québec inc., 79 à 89, chemin de la Marguerite

04-12-591

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-069, présentée par M. Steven Hayes au nom de 9139-2209 Québec inc., pour ses propriétés situées aux numéros 79 à 89, chemin de la Marguerite, étant constituées des lot 29-61-21-1 et 29-61-21-2, rang 2, canton de Lussier, identifiées au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4830-65-9208 à l'effet de permettre l'aménagement d'un accès au lac par l'utilisation des matériaux suivants : de blocs de béton de type « Celtik » et « Paléo » pour le patio et les marches, de poussières de pierre et de pierres naturelles, le tout tel que démontré aux plans préparés par M. Yves Poitevin, architecte paysagiste, datés du 22 octobre 2004 et du 1^{er} novembre 2004 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un accès semi-public devant répondre à certains critères de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la surface non-végétale couvre environ 40 % de la superficie autorisée pour l'accès au lac ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-069, présentée par M. Steven Hayes au nom de 9139-2209 Québec inc. pour ses propriétés situées aux numéros 79 à 89, chemin de la Marguerite, étant constituées des lot 29-61-21-1 et 29-61-21-2, rang 2, canton de Lussier, identifiées au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4830-65-9208 à l'effet de permettre l'aménagement d'un accès au lac par l'utilisation des matériaux suivants : de blocs de béton de type « Celtik » et « Paléo » pour le patio et les marches, de poussières de pierre et de pierres naturelles, le tout tel que démontré aux plans préparés par M. Yves Poitevin, architecte paysagiste, datés du 22 octobre 2004 et du 1^{er} novembre 2004.

17.5 Demande de dérogation mineure – L.-A. Leclerc, chemin Aubertin

04-12-592

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-00071 présentée par M. Louis-André Leclerc, pour sa propriété située au chemin Aubertin, étant constituée des lots 17-27-1 et 18-1-1, rang 1, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4827-72-1951, à l'effet de modifier la dérogation mineure numéro 00-061 dans le but de permettre la construction d'escaliers à une distance minimum du lac de 11,3 mètres, plutôt que les 15 mètres requis aux termes du Règlement sur le zonage numéro 91-351 ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. André Issa et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-00071, à l'effet de modifier la dérogation mineure 00-061 dans le but de permettre la construction d'escaliers à une distance minimum du lac de 11,3 mètres, plutôt que les 15 mètres requis aux termes du Règlement sur le zonage numéro 91-351, tel que montré sur un plan préparé par M. Alain Clec'h, arpenteur-géomètre, portant la minute 6237 de son répertoire et annoté par M. André Léonard, architecte, accompagnant la demande de dérogation mineure numéro 2004-00071.

17.6 Demande de dérogation mineure – S. Grenier, 19, chemin Arsenault

04-12-593 CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2004-072, présentée par M. Sylvain Grenier, pour sa propriété située au 19, chemin Arsenault, étant constituée du lot 29-52, rang 4, canton de Lussier, et portant le numéro de matricule au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat 62060-5032-21-6082, à l'effet de permettre la construction d'une remise à une distance minimum de 3,96 mètres, plutôt que les 7,5 mètres requis au Règlement sur le zonage numéro 91-351 ;

CONSIDÉRANT qu'une remise est autorisée en cour avant sur un terrain lacustre ;

CONSIDÉRANT que le terrain est en partie en forte pente et que le fait de construire ladite remise à l'endroit autorisé créerait un préjudice au voisin au niveau visuel;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Donat sont respectés ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de dérogation mineure numéro 2004-072, présentée par M. Sylvain Grenier, pour sa propriété située au 19, chemin Arsenault, étant constituée du lot 29-52, rang 4, canton de Lussier, et portant le numéro de matricule au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat 62060-5032-21-6082, à l'effet de permettre la construction d'une remise à une distance minimum de 3,96 mètres, plutôt que les 7,5 mètres requis au Règlement sur le zonage numéro 91-351.

17.7 Demande de P.I.A. pour le noyau villageois – Esthétique Danièle Lambert, 335, rue Principale

04-12-594

CONSIDÉRANT la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M^{me} Danièle Lambert, au nom de Victor Lambert, pour sa propriété située au 335, rue Principale, étant constituée du lot 30-1-7, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4831-92-6795, à l'effet de remplacer les panneaux de l'enseigne ;

CONSIDÉRANT que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural lorsqu'une nouvelle construction est projetée ;

CONSIDÉRANT que l'officier responsable, M^{me} Chantal Valois, inspectrice, a examiné ce plan et a attesté de sa conformité, soit l'article 8.4.7 c) du Règlement sur le zonage numéro 91-351, chapitre 8 ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet de recevoir favorablement cette demande de plan d'implantation et d'intégration architectural;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de modification de plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M^{me} Danielle Lambert, au nom de Victor Lambert, en date du 16 novembre 2004, pour sa propriété située au 335, rue Principale, étant constituée du lot 30-1-7, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4831-92-6795, à l'effet de remplacer les panneaux de l'enseigne.

17.8 Demande de P.I.I.A. pour le noyau villageois – Banque Nationale, 400, rue Principale

04-12-595

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M. David Simard pour Construction David Simard, au nom de la Banque Nationale du Canada, pour la propriété située au 400, rue Principale, étant constituée de parties des lots 29-18 et 29-19, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4931-01-7817, à l'effet de permettre l'installation d'un garde-corps d'une hauteur de 36 pouces;

CONSIDÉRANT que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural lorsqu'une nouvelle construction est projetée ;

CONSIDÉRANT que l'officier responsable, M^{me} Chantal Valois, inspectrice, a examiné ce plan et a attesté de sa conformité, soit l'article 8.4.7 du Règlement sur le zonage numéro 91-351, chapitre 8 ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet de recevoir favorablement cette demande de plan d'implantation et d'intégration architectural;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Norman St-Amour et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M. David Simard pour Construction David Simard, au nom de la Banque Nationale du Canada, pour la propriété située au 400 de la rue Principale, étant constituée du lot 29-18 et 29-19, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4931-01-7871, à l'effet de permettre l'installation d'un garde-corps d'une hauteur de 36 pouces.

17.9 Demande de P.I.I.A. pour le noyau villageois – L. Lacombe, 311, rue Principale

04-12-596

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M^{me} Louise Lacombe, pour sa propriété située au 311, rue Principale, étant constituée d'une partie du lot 30-1-9, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 62060-4930-29-1157, à l'effet de permettre qu'un arbre soit coupé ;

CONSIDÉRANT que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural lorsqu'un ouvrage est projetée ;

CONSIDÉRANT le danger potentiel soulevé par la propriétaire ;

CONSIDÉRANT que l'officier responsable, M. Stéphane Breault, directeur, a examiné ce plan et a émis un commentaire quant à sa conformité, soit l'article 8.4.7 c) du Règlement sur le zonage numéro 91-351, chapitre 8 ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet de recevoir favorablement cette demande de plan d'implantation et d'intégration architectural;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de recevoir favorablement la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural présentée par M^{me} Louise Lacombe, pour sa propriété située au 311, rue Principale, à l'effet de permettre qu'un arbre soit coupé et ce, conditionnellement à ce qu'un arbre mature d'une hauteur minimum de quatre mètres remplace celui coupé.

17.10 Demande d'amendement au Règlement sur le zonage numéro 91-351 – 33, chemin du Lac-Provost Nord

04-12-597

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a été saisi, par le conseil municipal, d'une demande d'amendement au Règlement sur le zonage à l'effet de permettre l'usage colonie de vacance (ou camp de vacances) seulement pour la propriété du 33, chemin du Lac-Provost Nord ;

CONSIDÉRANT que l'usage, bien que dérogatoire, est en situation de droit acquis ;

CONSIDÉRANT que l'amendement respecte les droits acquis ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté un rapport aux membres du conseil municipal à l'effet de recevoir favorablement cette demande d'amendement au Règlement sur le zonage;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. André Issa et unanimement résolu de permettre l'usage colonie de vacance (ou camp de vacances) seulement pour la propriété du 33, chemin du Lac-Provost Nord et de demander au secrétaire-trésorier et directeur général de préparer tous les documents en conséquence.

18. Demande d'amendement au Règlement sur le zonage (marina au mont Jasper)

04-12-598

PROPOSÉ par M. André Issa et unanimement résolu que la demande présentée par M. André Picard au nom de Auberge des 4 Vents inc. dans une lettre datée d'octobre 2004, pour amender le Règlement sur le zonage numéro 91-351 afin de pouvoir aménager une marina au lac Archambault, soit transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et rapport.

19. Assurances générales 2005

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une session ultérieure.

20. Offre d'achat d'une partie du lot 28-8, rang 2, canton Lussier (rue Saint-Michel)

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une session ultérieure.

21. Modification à la résolution numéro 04-10-521 (sentier Inter-Centre)

04-12-599

PROPOSÉ par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu de modifier la résolution numéro 04-10-521 du Conseil du 13 octobre dernier à l'effet de remplacer la Municipalité de Lantier citée *in fine* par la Municipalité de Lac-Supérieur. Les autres termes de cette dite résolution demeurent inchangés.

22. Approbation du budget 2005 de l'Office municipal d'habitation

04-12-600

PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Roy et unanimement résolu que le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat pour l'exercice financier 2005 prévoyant des revenus de 92 507 \$, des dépenses de 243 190 \$ et une contribution de la Municipalité de Saint-Donat de 15 068 \$ soit et est approuvé.

23. Adoption de la liste des comptes incompressibles 2005

L'étude de ce point à l'ordre du jour est reportée à une session ultérieure.

24. Embauche de personnel (préposé sur appel au bureau d'information touristique)

L'étude de ce point à l'ordre du jour est reportée à une session ultérieure.

25. Ensablement dans le lac Blanc

04-12-601

PROPOSÉ par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu d'autoriser le directeur des Services techniques, M. Étienne Mousseau, à présenter une demande auprès du ministère de l'Environnement du Québec, et à signer tout document y relatif, pour procéder à l'enlèvement d'un dépôt de sédiments, composé de sable et de gravier, situé dans le lac Blanc, qui s'était amassé lors des pluies diluviennes des 9 et 10 septembre 2004.

26. Demande d'exemption foncière de la Maison des jeunes

04-12-602

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Maison des jeunes de Saint-Donat;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite demande d'exemption ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Norman St-Amour et unanimement résolu de demander à la Commission municipale du Québec d'examiner la pertinence d'une telle demande d'exemption.

27. Avis de motion pour adoption d'un règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2005

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Serge St-Georges à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil, un règlement sera présenté pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2005.

28. Résolution pour le défilé du Courrier du père Noël

04-12-603

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs sportifs et culturels par intérim, M. Paul Chaddock, à présenter et à signer tout document au ministère des Transports, une demande de permis d'événement spécial autorisant la fermeture d'une partie de la route 125, plus précisément la rue Principale, entre les rues Saint-Amour et Aubin, d'une longueur approximative de 650 mètres, à compter de 20 h 30, pour une durée d'environ deux heures, le samedi 11 décembre 2004, afin de permettre le bon déroulement du défilé du Courrier du père Noël.

29. Demande de Scierie Jean Riopel inc.

04-12-604

PROPOSÉ par M. André Issa et unanimement résolu d'appuyer la Scierie Jean Riopel inc. dans sa demande auprès du ministère des Ressources naturelles à l'effet de procéder à des coupes de bois temporaires dans la zone du mont des Cenelles, tel que plus amplement détaillé dans une lettre signée par M. Simon St-Georges, ingénieur forestier, responsable de la planification forestière, en date du 5 novembre 2004 et accompagnée d'un plan.

30. Demande de Perspectives Eduscho Ltd

04-12-605

PROPOSÉ par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Donat autorise le groupe Perspective Eduscho Ltd. à installer une roulotte mobile de 10' x 20' dans le stationnement du parc des Pionniers du 30 décembre 2004 au début mars 2005, sans frais, tel que demandé dans une lettre datée du 1^{er} décembre 2004 et tel que recommandé dans un rapport présenté par le directeur du Service des loisirs sportifs et culturels par intérim, M. Paul Chaddock. La localisation de cette roulotte sera établie avec l'accord du directeur des Travaux publics et du directeur du Service des loisirs par intérim de la Municipalité de Saint-Donat. Il est cependant entendu que le groupe Perspective Eduscho Ltd défraiera les coûts de l'électricité nécessaire à l'alimentation de cette roulotte.

31. Abandon de la subvention Infrastructures-Québec-Municipalités

04-12-606

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu de demander au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, de transférer le montant d'aide financière qui avait été accordée dans le cadre du programme Infrastructures-Québec-Municipalités pour le projet de mise en place d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau potable et de traitement d'eaux usées pour la phase II du motel industriel où est situé l'usine de la Boulangerie Saint-Donat, aux fins de réfection des réseaux d'aqueduc de la Municipalité.

32. Correspondance

Le secrétaire-trésorier et directeur général fait état aux membres du conseil municipal de la correspondance courante.

33. Divers

33.1 Demande du ministère des Ressources naturelles pour complément de terrain (Stéphane Simoneau)

04-12-607

PROPOSÉ par M. Serge St-Georges et unanimement résolu d'accepter la demande du ministère des Ressources naturelles pour permettre à M. Stéphane Simoneau d'acheter une terre du domaine public, étant une partie résiduelle du bloc K de l'arpentage primitif du canton de Lussier, mesurant approximativement 940 mètres carrés, à des fins de complément d'établissement, le tout tel que plus amplement détaillé dans une lettre signée par M. Normand Provost, technicien en gestion du territoire, en date du 1^{er} décembre 2004, portant le numéro de dossier 607 451, accompagnée de plans.

30.2 Demande de la Maison des jeunes de Saint-Donat

04-12-608

PROPOSÉ par M. Norman St-Amour et unanimement résolu de verser à la Maison des jeunes de Saint-Donat la somme de 16 000 \$, étant une partie de la subvention de 25 000 \$ \$ qui avait été accordée par la résolution numéro 04-01-009.

34. Ajournement de la session au 13 décembre 2004 à 19 h 30 (présentation du budget 2005 et dépôt du programme triennal en immobilisation pour les années 2005, 2006 et 2007)

04-12-609

PROPOSÉ par M. André Issa et unanimement résolu que la présente session soit et est ajournée au lundi 13 décembre 2004 pour la présentation du budget 2005 et le dépôt du programme triennal en immobilisation pour les années 2005, 2006 et 2007. Il est alors 19 h 58.

Jean Robidoux,
secrétaire-trésorier
et directeur général

Pierre Poudrier,
maire